



# Assemblée générale

Distr. générale  
27 janvier 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Comité préparatoire de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement

24-26 février et 23-27 juin 2014

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour**

**et autres questions d'organisation**

### Ordre du jour provisoire annoté

#### Ordre du jour provisoire

1. Élection des membres du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Règlement intérieur provisoire de la Conférence.
4. Examen du document final de la Conférence compte tenu des objectifs et du thème prévus pour celle-ci.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Comité préparatoire.

#### Annotations

##### 1. Élection des membres du Bureau

Par sa résolution [68/238](#), du 27 décembre 2013, l'Assemblée générale a décidé de créer un comité préparatoire de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement et d'organiser les réunions du Comité préparatoire de la manière suivante :

- a) La première réunion du Comité préparatoire durera trois jours, du 24 au 26 février 2014;
- b) La dernière réunion du Comité préparatoire durera cinq jours, du 23 au 27 juin 2014.

Par sa résolution [68/238](#), l'Assemblée a également décidé de créer un bureau du Comité préparatoire composé de deux membres de chaque groupe régional, dont



le Samoa sera membre de droit. À cet égard, l'Assemblée a invité les cinq groupes régionaux à proposer leurs candidats pour le Bureau du Comité préparatoire, qui sera constitué de 10 membres.

Au paragraphe 10 de sa résolution [68/238](#), l'Assemblée a décidé que le Bureau serait coprésidé par deux États Membres, un État développé et un État en développement.

Le Comité préparatoire est invité à élire deux coprésidents et huit vice-présidents, dont l'un pourrait exercer les fonctions de rapporteur, parmi les candidats proposés par les groupes régionaux.

## **2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

On trouvera dans le présent document l'ordre du jour des réunions du Comité préparatoire, qui se tiendront du 24 au 26 février et du 23 au 27 juin 2014. Le Comité préparatoire adoptera l'ordre du jour à la séance d'ouverture, le 24 février.

Au paragraphe 14 de la résolution [68/238](#), l'Assemblée générale a décidé que la première réunion du Comité préparatoire serait consacrée à l'examen des objectifs et du thème de fond de la Conférence, ainsi que des questions d'organisation et de procédure, y compris le règlement intérieur, et que la dernière réunion serait consacrée à l'achèvement des préparatifs de la Conférence, y compris le document final.

Tel que prévu au paragraphe 16 de l'annexe II de la résolution [68/238](#), les organisations intergouvernementales intéressées qui n'étaient pas accréditées pour participer au Sommet mondial pour le développement durable, à la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, à la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement ni à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable pourront demander leur accréditation au Comité préparatoire en suivant la procédure établie.

À cet égard, le Comité préparatoire est invité à examiner et à approuver les demandes d'accréditation présentées par les organisations intergouvernementales intéressées.

## **3. Règlement intérieur provisoire de la Conférence**

Le Comité préparatoire aura été saisi du projet de règlement intérieur provisoire de la Conférence en vue de son adoption et aura transmis celui-ci à la Conférence pour approbation.

## **4. Examen du document final de la Conférence compte tenu des objectifs et du thème prévus pour celle-ci**

Par sa résolution [68/238](#), l'Assemblée générale a décidé que la Conférence aurait pour thème général « Pour un développement durable des petits États insulaires en développement fondé sur des partenariats véritables et durables ».

Au paragraphe 5 de sa résolution [67/207](#), l'Assemblée générale a décidé que la Conférence devrait :

a) Évaluer les progrès accomplis à ce jour et les lacunes à combler dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice en se fondant notamment sur les rapports établis et les processus correspondants;

b) S'efforcer d'amener tous les pays à s'engager de nouveau à répondre aux besoins spécifiques des petits États insulaires en développement, compte tenu des vulnérabilités qui leur sont propres, en adoptant des mesures concrètes et pragmatiques pour poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice, notamment par la mobilisation de ressources et l'assistance à ces États;

c) Identifier les nouveaux défis qui pourraient se poser et les perspectives qui pourraient se présenter pour le développement durable des petits États insulaires en développement, ainsi que les moyens d'y répondre, notamment en renforçant les partenariats entre ces États et la communauté internationale;

d) Recenser les priorités du développement durable des petits États insulaires en développement pour en tenir compte, si nécessaire, lors de l'élaboration du programme de développement de l'Organisation des Nations Unies pour l'après-2015.

Au paragraphe 10 de sa résolution [67/207](#), l'Assemblée a décidé que la Conférence adopterait un document politique concis, ciblé, prospectif et axé sur l'action.

Aux paragraphes 12 et 13 de sa résolution [68/238](#), l'Assemblée a décidé que les débats de la première réunion du Comité préparatoire feraient fond, entre autres, sur le document final de la réunion interrégionale préparatoire à la Conférence, a invité les participants à la réunion du Comité préparatoire à adresser par écrit au Secrétariat, avant la tenue de la première réunion du Comité, leurs vues sur les objectifs et le thème de fond de la Conférence, et a invité le Secrétariat à les rendre accessibles sous forme électronique.

Au paragraphe 16 de sa résolution [68/238](#), l'Assemblée a invité les coprésidents du Comité préparatoire à élaborer un projet de document final, qui sera distribué au plus tard le 14 mars 2014.

Au paragraphe 21 de sa résolution [68/238](#), l'Assemblée a vivement engagé les États Membres à conclure les négociations sur le projet de document final à la troisième réunion du Comité préparatoire.

## **5. Questions diverses**

## **6. Adoption du rapport du Comité préparatoire**

Le rapport du Comité préparatoire devrait être adopté à la dernière séance du Comité, le 27 juin 2014. Il sera alors présenté à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui l'examinera et lui donnera la suite voulue.